

- les six agents recenseurs proposés sont : Jean Pierre CHOLLEY, Chantal GUILLAUME-SAGE, Gabriel VUILLEMIN, Hélène SOUDAGNE, Fabien FILSJEAN et Marie-Yvette TURPIN.
- un agent recenseur supplémentaire : Bernadette CORDIER.

Adoptée à l'unanimité.

4. Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite à réussite à l'examen professionnel à compter du 1^{er} janvier 2010

Un agent des services administratifs de la commune, adjoint administratif 2^{ème} classe, ayant réussi l'examen d'adjoint administratif 1^{ère} classe, il est proposé de créer ce poste à temps complet.

Adoptée à l'unanimité.

5. Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à réussite à l'examen professionnel à compter du 1^{er} janvier 2010

Un agent des services techniques de la commune, adjoint technique 2^{ème} classe, ayant réussi l'examen d'adjoint technique 1^{ère} classe, il est proposé de créer ce poste à temps complet.

Adoptée à l'unanimité.

6. Décision Modificative Budgétaire : transfert du chapitre 20 au chapitre 23 des investissements en cours

Il est rappelé que les frais d'études et d'insertion doivent être imputés au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) tant que les travaux ne sont pas réalisés. Dès commencement des travaux, par des écritures d'ordre, les sommes sont transférées au chapitre 23 (travaux en cours).

Il est proposé d'ouvrir les crédits au chapitre D 041 et au chapitre R 041 pour la somme de 13 900 € afin de passer ces écritures avant le 31/12/2009 pour les travaux concernés.

Adoptée à 20 voix pour, 1 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN).

Arrivée de Mme LIHOREAU-GAMBA à 20 h 30 qui prend part aux votes à partir du point n°7.

7. Motion sur le projet pour la réforme des collectivités territoriales

Il est proposé à l'ensemble du Conseil municipal de soutenir la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux de France sur le projet de réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle.

- Le Conseil municipal, dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants ;
- Le Conseil municipal demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle ;
- Le Conseil municipal soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'Association des Maires Ruraux de France et le document qui y est joint ;
- Le Conseil municipal demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les Maires Ruraux de France.

Adoptée à 19 voix pour, 2 abstentions (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ).

8. Indemnité de gardiennage de l'église

Rappel : du 1^{er} janvier au 31 mai 2009, l'indemnité de gardiennage de l'église a été versée à L'abbé COTTON.

Mme Marie-Noëlle CALVA l'a remplacé à cette charge. Il convient donc de lui verser l'indemnité de gardiennage du 01/06/2009 au 31/12/2009 soit la somme de 273.08 €.

Adoptée à l'unanimité.

9. Conventions tripartites pour acquisitions foncières liées aux giratoires du secteur de la gare

Il est fait un bref rappel des projets d'aménagement de voirie pour la création de giratoires entre la rue du Cheneau Blond, la rue du Petit-Frêne et l'avenue de la Gare.

Ces travaux concernent la route départementale n° 246, c'est pourquoi le Conseil Général a pris part à la réflexion préalable qui a fait l'objet d'une étude réalisée par le cabinet BEJ en 2007.

L'étude préalable fait apparaître que pour réaliser ces giratoires, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de foncier chez certains riverains. L'agence foncière a donc procédé aux négociations auprès d'eux, ce qui a abouti à la conclusion de promesses de vente.

Aujourd'hui il est nécessaire de formaliser ces accords par la signature de conventions tripartites entre les riverains propriétaires vendeurs, le Conseil Général acheteur et la commune maître d'ouvrage des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites relatives aux acquisitions foncières.

Alain VIENNET, Maire, étant concerné à titre personnel par ces conventions, ne prend pas part au vote.

Adoptée par 20 voix pour.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

10. Information sur la ludothèque

La ludothèque itinérante devient une ludothèque fixe. Son installation est prévue le 13/01/2010 au 2 rue de la Croix de Mission.

Elle sera ouverte :

- tous les mercredis de 15 à 18 h ;
- un jeudi par mois plus particulièrement pour les maternelles et les assistantes maternelles ;
- un soir par mois plus particulièrement pour les adolescents.

Un courrier sera envoyé à la CAF pour l'informer de cette évolution.

11. Information sur le CTJ – Contrat Territorial Jeunesse

Le CTJ est signé entre le Conseil Général, Familles Rurales Mamirolle et les quatre communes, Saône, Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte.

Le comité de pilotage qui réunit l'ensemble des signataires doit se réunir pour réfléchir sur les orientations 2010. On s'oriente vers une diminution des activités.

12. Point sur le repas des anciens

260 invités ont répondu favorablement pour participer au repas des anciens, le samedi 09/01/2010.

Des précisions seront apportées pour la préparation de la salle.

Des volontaires devront assurer le portage des colis aux 90 anciens qui se sont inscrits.

Le portage des colis à la Maison de Retraite aura lieu le 31/01/2010 avec la participation de la Batterie Fanfare et des Anciens Combattants.

13. Attribution des subventions du Contrat temps libres à l'AMICALE

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la commune verse une subvention, participation de la CAF comprise, à l'Amicale pour les animations qu'elle propose aux jeunes (théâtre, mercredis de neige, gym enfants, camps ado). Il est proposé de valider la subvention 2006 pour un montant de 1 717.58 € et la subvention 2007 pour un montant de 550.79 €.

Adoptée à l'unanimité.

14. Périscolaire

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite apporter une précision sur l'avenir du périscolaire à Saône.

Il n'envisage pas d'abandonner ce service à la date échéance du 31/12/2010, fin de la convention en cours, et poursuivra son soutien financier.

Pour 2011 et les années suivantes, il charge la commission Affaires Sociales de réfléchir afin de proposer un fonctionnement futur de ce service.

Cette déclaration sera reprise dans l'intégralité de ces termes, dans Info Saône de janvier 2010.

COMMISSION PATRIMOINE

15. Plateau sportif : validation du pré programme du plateau sportif

SODEREC et AMOFI ont présenté le préprogramme pour la réalisation du plateau sportif.

Le préprogramme définit les contraintes et les besoins afin d'avancer dans la préparation du programme.

Le comité de pilotage qui a travaillé en collaboration avec les programmistes et après avoir proposé des modifications, a validé ce préprogramme en étant toujours attentif à respecter l'étude de faisabilité qui définissait les besoins et l'enveloppe budgétaire.

M. Emilio JUAREZ propose de donner le coût global de l'opération d'après une information qu'il a demandée personnellement et officieusement à SODEREC.

M. le Maire s'étonne que l'on puisse à ce jour, dans l'état actuel d'avancement du dossier, donner le montant du coût.

Il est demandé à M. JUAREZ de ne pas divulguer cette information qui peut être préjudiciable au projet quant à son interprétation.

Le préprogramme est adopté : à 15 voix pour, 2 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ) , 4 abstentions (Emilio JUAREZ ; LIHOREAU-GAMBA Véronique ; FABREGUES Daniel ; MÉNÉTRIER Claude).

16. Demande de subvention pour l'étude sur une chaufferie bois

(délibération rattachée au Conseil municipal du 17/11/2009)

Le 08/07/2009, le Conseil municipal a validé la décision d'étudier la possibilité de mise en place d'une chaufferie automatique au bois.

Le conseil municipal :

- DECIDE de confier l'étude de faisabilité d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur au bureau d'études IMAGE ET CALCUL pour un montant de 20 189 € HT (soit 24 146.04 € TTC).
- AUTORISE le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude de faisabilité auprès du Conseil général du Doubs et de l'ADEME au titre de leur programme départemental déchets et énergie.

Adoptée à l'unanimité.

17. Travaux école Messarde : demande de subvention au Conseil général

Le Conseil doit donner son accord afin de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux à réaliser à la Messarde : bardage façade et de zinguerie (travaux inscrits au budget 2009).

Adoptée à l'unanimité.

18. Diagnostic d'accessibilité de voirie et des ERP : convention avec la CAGB

Il est imposé aux communes :

- pour les établissements recevant du public (ERP), outre les obligations relatives aux constructions neuves, de réaliser pour les bâtiments existants un diagnostic d'accessibilité avant le 01/01/2011 suivi d'une mise aux normes avant le 01/01/2015
- pour l'espace public et la voirie, de réaliser un plan de mise en accessibilité avant le 21/12/2009.

La CAGB propose une convention afin d'assurer, pour le compte des communes membres volontaires, la conduite des diagnostics communaux et la réalisation des plans de mise en accessibilité avec estimation du coût de la mise aux normes.

La commune de Saône serait co-financier à la réalisation de ces travaux d'études, sur la base prévisionnelle de 1.14 € par habitant et d'un maximum de 1.32 € par habitant.

Signature de la convention adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME

Etat des demandes d'urbanisme

DP DEPOT	PAGNOT André	5 rue du Clousey	Isolation + crépi		02553209C0078
	LANTOINE Gérard	13 rue des Castors	Terrasse - Changement fenêtre en porte-fenêtre		02553209C0079
	COULET Françoise	1 rue du Bouleau	Création d'un terrain à bâtir		02553209C0081
	CONTOZ Guy et Martine	12 Grande Rue	Changement destination local commercial en T 1		02553209C0082
	PAUPE David	21 rue Louis Pergaud	Modif dimension fenêtre - Pose 1 velux		02553209C0083
DP DECISION	FLORIN Christophe	17 rue de la Fontaine	4 poteaux amovibles + 1 chaîne	Accordé	02553209C0077
	PAGNOT Gabriel	2 rue du Clousey	Réfection toiture + Isolation extérieure / crépi gris bleuté clair	Accordé	02553209C0080
	FIGON Rogert	19 B avenue de la Gare	Ravalement façades	Tacite	02553209C0074
	RAVIER Claude	1 rue du Fiêtre	Agrandissement porte de garage	Tacite	02553209C0076
PC DECISION	BESSEYRIAS Laurent	Lot. Pré Devant la Cure	CN	Accordé	02553209C0011
	PITTET / DEFLIN	Lot. Pré Devant la Cure	CN	Accordé	02553209C0016
CU DECISION	SCP PHILIPPE	5 rue de Roumotte	Simple information		02553209C0039
	SCP ZEDET	8 rue de l'Etoile	Simple information		02553209C0040
	Me COMPAGNE	6 rue du Pied de Roche	Simple information		02553209C0041
Nom des vendeurs					
DIA	COMPAGNE André Me ZEDET	6 rue du Pied de Roche Petit Saône	LATTAIGNANT Benoit PIROUTET Yvette		

Christian PRAOM souhaite que lorsque les termes d'une demande d'urbanisme ne sont pas respectés, la commission urbanisme soit assistée de la D.D.E..

COMMISSION COMMERCE – ENVIRONNEMENT

19. Forêt : travaux 2010 et affouages

Les travaux, proposés par l'O.N.F. chaque année, visent à assurer la pérennité de la forêt communale (plantations, dégagements...). Pour 2010 l'O.N.F. propose des travaux pour un montant de 34 900 € HT.

Travaux approuvés à l'unanimité.

Il faut remarquer que le budget forêt devient progressivement de moins en moins bénéficiaire, les frais d'entretien augmentant et les recettes étant réduites en raison des méventes actuelles des bois.

Concernant les affouages, la commune ayant renoncé à de nouvelles ventes de bois, les marquages ont commencé. Les lots seront d'environ 9 stères. Le tirage au sort sera organisé dès que possible.

20. Vote des tarifs d'occupation du domaine public

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public à compter du 01/01/2010. Les tarifs ont été harmonisés, il y a distinction entre occupation commerciale et non commerciale. Des tarifications mensuelles seront également proposées.

DUREE	TARIFS par m ²	
	INSTALLATION DE NATURE COMMERCIALE	INSTALLATION DE NATURE NON COMMERCIALE
Par heure	0.10 €	Non prévu
Par demi-journée	0.20 €	0.05 €
Par jour	0.40 €	0.10 €
Par semaine	1.50 €	0.50 €
Par mois – ½ journée	0.60 €	Non prévu
Par mois – 1 journée	0.90 €	2.00 €

Tarifs adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

21. C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

M. le Maire fait part d'une information : l'Etat prendrait en charge 95 % (au lieu de 80%) du salaire sur la base de 35 heures (au lieu de 23 heures).

22. FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) Plan de relance

La commune a signé une convention avec l'Etat en s'engageant à augmenter ses dépenses d'investissement en 2009. En contrepartie l'Etat s'est engagé à verser de façon pérenne le FCTVA en N+1. Le calcul des dépenses 2009 sera effectué à la fois sur les dépenses réelles et sur les R.A.R. (Restes A Réaliser).

23. Concert Jane BIRKIN

10 partenaires privés et locaux : CHAYS, CODIMAT, T.P. CLIMENT & FILS, B.E.J., T.P. BONNEFOY, SAONE DIFFUSION, TERRE COMTOISE, BALANCHE AUTOMOBILES, SUPER U, CLIMENT CARRELAGE, soutiennent le projet pour un montant global de 12 000 €. L'IMPRIMERIE SIMON participe à hauteur de 50% des frais d'impression.

Les places sont mises en vente depuis le samedi 12/12/2009.

24. Gendarmerie

Après une rencontre le 11/12/2009 en mairie de SAONE avec le Lieutenant-Colonel GRIMAUX, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs, le Chef d'escadron FRAYSSE, le Chef d'escadron YERNAUX, le Capitaine ROLLAND, le Major ROBERT, et grâce à la détermination et la volonté réaffirmée de la commune, l'implantation d'une gendarmerie à SAONE reste toujours une priorité.

25. Dates à retenir

- Le 19/01/2010 à 20 h réunion du Conseil municipal,
- Le 25/02/2010 à 20 h réunion du Conseil municipal,
- Le 09/03/2010 à 20 h DOB – débat d'orientation budgétaire,
- Le 23/03/2010 à 20 h réunion du Conseil municipal, (vote du budget)

26. Convention Associations, Conseil Général, Collège Entre Deux Velles et la commune de Saône

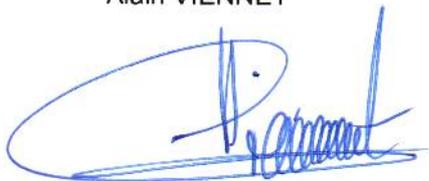
Le collège Entre Deux Velles ne souhaite pas renouveler la convention de mise à disposition de locaux pour la Batterie Fanfare ; ce qui avait déjà été le cas pour l'Amicale en septembre 2009.

Les élus soutiennent ces associations dans le but de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

M. le Maire adressera un courrier dès demain à M. le Préfet pour étayer la demande et lui demander son soutien.

La séance est levée à 22 heures 58.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le Rapporteur,
Patrice DI BENEDETTO

